

Adaptation des statuts. L'UNAN devient la **Fédération Nationale des Associations de Navigateurs Plaisanciers** afin d'intégrer, en qualité de membre, la Confédération Mer & Liberté

La FNANP sera étroitement associée, car elle y a toute sa place, aux différents objectifs de la Confédération :

1. Fédérer des groupements ayant pour objet, en France, la pratique de la plaisance ; des pêches récréatives ou sportives.
2. Assurer la représentation, la promotion et la défense des activités de loisirs maritimes et de leurs pratiquants, notamment auprès de toute autorité ou institution publique ou privée, française, européenne ou internationale ;
3. À engager, au nom des regroupements qui la composent ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toute action ou activité d'intérêt commun ;
4. Participer à la gestion de la ressource maritime, en collaboration avec les services de l'État ;
5. Protéger la faune, la flore et l'environnement marin, notamment en facilitant le travail des organismes de recherches scientifiques, en collaborant à la surveillance de tous procédés illicites ou abusifs ;
6. Assurer et respecter l'autonomie des groupements qui la composent et qui se conforment aux statuts de la confédération.

Nous apporterons à la Confédération notre savoir-faire et notre expérience dans la gestion des ports et ZMEL (Zone de mouillage et équipement Léger).